



# VACANCES



# La CCAS propose :

**Les Séjours Verts** : Période pendant laquelle l'institution est la moins convoitée, arrière saison etc...



**Les Séjours Rouges** : Période la plus demandée par nos agents

**Les Séjours Passions** : séjour à thème, sport, bien être, arts et cultures, événements etc....

**Les Vacances Alternatives** : pour séjourner chez des paysans

**Le Tourisme Fluvial** : pour naviguer par les rivières et les canaux

**les Réservations Résidences Parisiennes** : pour raison médicale ou loisir

**Les Voyages Solidaires Etranger** : fruit d'une coopération entre la CCAS et les associations engagées dans l'aide au développement

**Les séjours et circuits à l'étranger** : échanges avec des homologues de la CCAS à l'étranger

**Les séjours Jeunes régionaux, nationaux et à l'étranger**

**L'accueil Paysan** : réservation directement auprès de la

centrale de réservation au 01 48 18 68 67

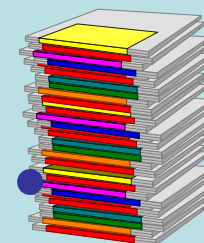




## Le but du système d'affectation

Gérer la capacité d'accueil du réseau afin de recevoir le plus grand nombre de bénéficiaires

Egalité des chances en instituant un « tour de rôle » pour tous les types de séjour



Pour répondre aux exigences énoncées dans le principe d'affectations, cinq critères sont utilisés



- Le code série
- 3 types d'historiques
- Le coefficient social



# LES CODES « SERIE » les plus fréquents

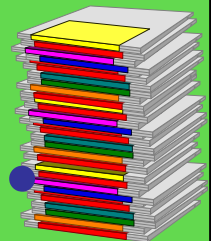
Code 0 : Priorité médicale absolue (code k) et les non affectés depuis 2 ans / et les appels sortants

Code 1 : Cas prioritaires, médicaux et/ou sociaux ou demande avec Joker

Code 3 : Demande avec enfant(s) ayant(s) droit de 3 ans à 18 ans scolarisé(s) et en période de congés scolaires

Code 7 : Demande normale sans priorité

Code 9 : Attribué à l'initiative des CMCAS. Graves manquements aux règles définies par le Conseil d'Administration de la CCAS



# HISTORIQUES

\* Pour toutes affectations dans un séjour CCAS (sauf périodes vertes - périodes bleues - séjours temporaires....)

\* Sur les 10 dernières années et toutes campagnes confondues

## pour l'été, Affectations :

Au Tour initial : historique à 100 %

Au Tour bi-hebdomadaire : historique à 75 %

**A partir du 15 juin : plus d'historique**

## 3 Historiques interviennent :

Historique sur le Centre

Historique du type d'hébergement

Historique Global



cliquer sur un historique pour l'éditer

### historique par centre

centre	séjour	type d'hébergement	point
AMBIALET G	Adultes et Familles	GITE	0
AUSSOIS G.	Adultes et Familles	GITE	350
BELLE PLAGNE G	Adultes et Familles	GITE	350
BLAINVILLE G	Adultes et Familles	GITE	840
CAVALAIRE CANISSONS VT	Adultes et Familles	VILLAGE DE TOILE	980
MONETIER LES BAINS G.	Adultes et Familles	GITE	350
MONETIER LES BAINS M.F	Adultes et Familles	MAISON FAMILIALE	840
RISOUL 1 850 M.F	Adultes et Familles	MAISON FAMILIALE	490
RIVIERE SUR TARN G.	Adultes et Familles	GITE	700
VAL D ISERE MF	Adultes et Familles	MAISON FAMILIALE	490
<b>historique global</b>			<b>5390</b>

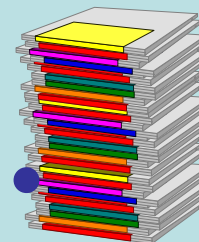
### historique par type d'institution

type	genre	points
A	MAISONS FAMILIALES	980
B	MAISONS FAMILIALES	840
C	VILLAGES DE GITES	1750
D	VILLAGES DE GITES	840
H	VILLAGES DE TOILES	980
<b>historique global</b>		<b>5390</b>

retour

imprimer

Historique  
consultable  
depuis mon  
espace ACTIV



# Le coefficient social

Il intervient en dernière position dans le calcul de l'affectation

Il se calcule à partir de votre avis d'imposition : revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts





# Vous donner les chances d'être Affecté

## C'est :

- Faire 6 choix d'institutions différentes
- Varier les Types d'hébergements
- Varier les Régions
- Eviter la période 14 juillet au 15 août
- Utiliser votre joker (1 seule fois pour les jeunes embauchés pendant les 3 premières années)
- Privilégier 1 seule semaine au même endroit



# Les Enfants AD de 18 à 26 ans

Peuvent partir seuls en période verte en été de semaine 33 à semaine 39

Peuvent choisir les dates d'arrivée et de départ

Hébergement T2 ou T4 uniquement et sans restauration en centre CCAS uniquement



# Désistement sur période Rouge

➡ Dans les 15 jours suivant l'affectation (délai de rétractation)

aucune pénalité historique

➡ Plus de 20 jours avant le début de la session

Avec justificatif : aucune pénalité

Sans justificatif : pénalité sur historique (50 %)

➡ Moins de 20 jours avant le début de la session

Avec justificatif (Hospitalisation, acte DC, refus CA) : aucune pénalité

Sans justificatif : pénalité sur historique et financière en fonction du délai d'annulation (voir conditions page 350 du catalogue été automne 2014)

## Cas particuliers sur désistement

Jumelage non abouti : pas de pénalité

Couple d'agents : pénalité 50 % historique

Enfant scolarisé ne participant plus au séjour entraîne l'annulation de l'affectation

# Désistement sur Périodes Vertes

- Pas d'historique
- Désistement avant ou après le début séjour
- sans justificatif : les 30 % d'arrhes restent acquis et pénalité financière en fonction des délais de désistement  
(voir page 359 du catalogue été automne 2014)
- Avec justificatif (Hospitalisation, acte DC, refus CA) :  
Remboursement total